



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23102284***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

20 JUL. 2023DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **712 683 645**

Nom

(en entier) : **MERBRAINE EQUILIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Drève Richelle 161/D, bte 19 à 1410 Waterloo**MONITEUR BELGE
DIRECTION**31 JUL. 2023**BELGISCH STAATSBLED
BESTUUR**Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2023

"[...]"

4.1 NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur M&P PROPERTIES srl, inscrite à la BCE sous le numéro 0887.715.195, ayant son siège social à Avenue des Paturins 2, 1180 UCCLE, représentée par Monsieur Luc Parmentier.

L'assemblée décide que le mandat est exercé à titre gratuit sauf décision contraire.

4.2 PROCURATIONS

Au vu des décisions qui précèdent, les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à Sophie Rysselinck, Nathalie Latran, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.[...]"

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 mars 2023:

"[...]"

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA GESTION JOURNALIÈRE – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Suite au récent changement dans l'administration de la S.A EQUILIS BELGIUM, le collège d'administrateurs décide de confier, à compter de ce jour, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à M&P Properties SRL, dont le siège est situé à 1180 Uccle, avenue des Paturins 2, RPM Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0887.715.195, dont le représentant permanent est Monsieur Luc Parmentier, né le 24 juillet 1973 à Namur.

Tant que cette dernière exercera également des fonctions d'administrateur, celle-ci portera le titre d'administrateur-délégué.

Afin de faciliter le fonctionnement interne de la Société, le collège d'administrateurs décide à l'unanimité de donner la même délégation de pouvoirs spéciaux que celle dont disposait antérieurement F.O.A. Management SRL, représentée par Nadia Vrancken, tels que décrits, quant à leur nature et montant, à l'article 6 « Gestion de la Société » du Pacte d'actionnaire du 29 octobre 2018, à M&P Properties SRL, dont le siège est situé à 1180 Uccle, avenue des Paturins 2, RPM Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0887.715.195, elle-même représentée par Monsieur Luc Parmentier, né le 24 juillet 1973 à Namur.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Le collège d'administrateurs précise que le surplus de l'article 6 ci-dessus précité, énonçant également les principes de gestion de la société, reste d'application.

La présente délégation de pouvoirs est accordée pour une durée indéterminée, démarrant ce jour pour expirer au jour de leur révocation.

PROCURATIONS

Le collège d'administrateurs décide de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.

Compte tenu du souhait de faciliter le respect par la Société de ses obligations en droit des sociétés, le collège d'administrateurs décide d'accorder à chaque administrateur, Sophie Rysselinck, Nathalie Latran, à chacune d'elles individuellement avec pouvoir de subdélégation, les pleins pouvoirs aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de toutes formalités (y compris, mais sans s'y limiter, la rédaction et la signature de tous les documents et formulaires nécessaires) en vue (i) du dépôt de tous (extraits de) procès-verbaux, décisions, rapports, projets de fusion, scission ou d'apport, actes et autres documents de la Société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de toute publication ou de la publication de toute information que la Société serait tenue de publier aux annexes de Moniteur belge, et (iii), le cas échéant, de toute inscription ou modification des données à la Banque-Carrefour des Entreprises. Cette procuration prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de la Société de 2023."

Pour MERBRAINE EQUILIS sa
Sophie Rysselinck
Mandaté